

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4627)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 45

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le gouvernement entend prolonger des dispositifs d'urgence particulièrement attentatoires aux libertés des Français alors que l'épidémie poursuit sa décrue depuis plusieurs semaines. Ces dispositions sont rendues obsolètes par la situation sanitaire ; il n'est pas possible de légiférer par anticipation sur une potentielle reprise de l'épidémie. La loi doit s'appliquer à un état de fait, pas à une situation restant du seul ordre de l'hypothétique.